

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 Janvier 2026

## Conseil Municipal

*Les mentions en italiques et en gras doivent faire l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal*

### Ouverture de la Séance : 18h15

\*Nombre de membres en exercice : 15

\*Nombre de membres présents : 8

\*Nombre de Procurations :

\*Quorum : 8

- 
1. Désignation d'un secrétaire de séance
  2. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2025
  3. Décisions prises par le Maire
  4. Finances : Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget communal 2026.
  5. Finances : Décision modificative n°1- Budget de la Petite Escale – Exercice 2025
  6. Questions diverses.

---

### Convoqués :

Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAIN Franck, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame ORNIA Katrine.

### Procurations :

**Absents excusés :** Monsieur Didier AZNAR, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAIN Franck, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame Amandine MARILLER.

**Question 1 : Désignation d'un secrétaire de séance :**

Rapporteur : Gérard MISSOUR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur COMBA Jean-Bernard est nommé secrétaire de séance.

**Question 2 : Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2025**

Rapporteur : Gérald MISSOUR

***Il est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2025***

*Document : Procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2025*

**Adopté à l'unanimité**

**Question 3 : Décisions prises par le Maire**

Rapporteur : Gérald MISSOUR

***Il est proposé d'approuver les décisions prises par le Maire***

***Décision du Maire n° 2026-01 : Liste des restes à réaliser 2025 – Budget général***

***Décision du Maire n°2026-02 : Listes des restes à réaliser 2025 – Budget annexe La Petite Escale***

*Documents : Décisions du Maire n°2026-01 (Liste des Restes à réaliser 2025 du budget général) et n°2026-02 (Liste des Restes à réaliser 2025 du budget annexe de la Petite Escale)*

**Adoptée à l'unanimité**

**Question 4 : Finances : Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget communal 2026**

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses du budget 2026 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

-Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2025 (hors chapitres 16, 020, 001) 1 053 415.45 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de :

263 353.87 € (25% x 1 053 415.45 €).

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21, et 23 à hauteur de : 263 353.87 €.

| Chapitre – libellé<br>Nature                      | Crédits ouverts au<br>B.P. 2025 + DM | Montant autorisé avant vote du<br>B.P. 2026 % crédits |
|---|--------------------------------------|---|
| 20- Immobilisations<br>incorporelles              | 58 985.47 €                          | 14 746.37 €   |
| 21-Immobilisation<br>corporelles                  | 322 701.98 €                         | 80 675.50 €   |
| 23- Immobilisations en cours                      | 671 728.00 €                         | 167 932.00 €  |
| Total des dépenses d'investissement<br>hors dette | 1 053 415.45 €                       | 263 353.87 €  |

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**-D'AUTORISER l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 sur la base de l'enveloppe financière suivante :**

**-Budget Principal Commune, Chapitre 20, 21 et 23 \_\_\_\_\_ 263 353.87 €.**

**Adopté à l'unanimité**

### **Question 5 : Finances : Décision modificative n°1 sur le budget annexe La Petite Escale 2025**

**Rapporteur : Gérald MISSOUR**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération n° 2025-34 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2025 approuvant le budget primitif,

**Considérant** la nécessité de réajuster les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes. Sous réserve des dispositions des articles L-1612-1, L-1612-9 et L-1612-10 Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget afin de pouvoir traiter les dépenses à régulariser de 2025 (facture d'EDF prélevé pour un montant de 1 764.17 € en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et qui entraîne un dépassement du chapitre 011).

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la décision modificative suivante :

| BUDGET ANNEXE LA PETITE ESCALE  |                       |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES  |                       |                         |
| Chapitres   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement (opération d'ordre)                 | - 1 764.17 €          |                         |
| Chapitre 011 – Charges à caractère général<br>60612 – Energie, électricité                |                       | + 1 764.17 €            |
| SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES   |                       |                         |
| Chapitres   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation (opération d'ordre)                  | - 1 764.17 €          |                         |
| SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES   |                       |                         |
| Chapitres   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles<br>2135 – Installations générales, agencements, | - 1 764.17 €          |                         |

Le Conseil Municipal,

-**VU** l'article 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

-**VU** le budget annexe de la Petite Escale adopté par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2025;

-**CONSIDÉRANT** que les modifications doivent être apportées, en dépenses et en recettes, pour tenir compte de l'exécution budgétaire :

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

-**D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget de la Petite Escale – Exercice 2025

**Adopté à l'unanimité**

**Question 6 : Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal a levé la séance à 18h40**